

POLITIQUE DE COMPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Adoptée le 06 octobre 2020.

Mise en vigueur à partir du 06 octobre 2020.

Dernière modification le 06 octobre 2020.

SAUVETAGE

SECOURISME

NAUTISME

ÉDUCATION

7665, boul. Lacordaire, Montréal, Qc H1S 2A7
Tél. : 514 252-3100 / 1 800 265-3093
www.societedesauvetage.org • alerte@sauvetage.qc.ca
Organisme de charité enregistré : 10479 7212 RR0001



**PRÉVENIR
LA NOYADE**

OBJET : COMPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF	
CATÉGORIE : GOUVERNANCE	CODE : GOV-002
STATUT : ACTIVE	DATE D'APPROBATION : 06-10-2020

PRÉAMBULE

ATTENDU que l'Organisation et le Conseil utilisent les principes de la gouvernance des organismes sans but lucratif afin d'évaluer, de recruter et assurer une relève des administrateurs ;

ATTENDU que la mise en place d'un comité des mises en candidature est essentielle afin d'assurer la pérennité de l'Organisation en fonction des principes de la gouvernance des organismes sans but lucratif ;

ATTENDU que cette politique est donnée en référence par les *Règlements généraux* de l'Organisation ;

ATTENDU que cette politique est un document qui assiste le Conseil et le Comité des mises en candidatures dans la description des profils recherchés pour combler les postes d'administrateur du Conseil ;

Le Conseil se dote d'une politique décrivant la composition du Conseil, laquelle sert à clarifier la composition du Conseil de l'Organisation et la description des profils recherchés :

1. COMPOSITION

Le Conseil de l'Organisation se compose donc des titulaires des postes suivants étant ainsi décrits :

1.1 Les dirigeant-e-s

- Président-e ;
- Président-e sortant-e ou Président-e désigné-e ;
- Secrétaire général ;
- Vice-président-e finances et trésorier-ière.

1.2 Les administrateurs-trices

Au moins six (6) personnes ayant des profils d'expertise identifiés par le Conseil selon les besoins évalués par celui-ci et en fonction des besoins établis par la planification stratégique en vigueur, plus précisément en fonction de cette présente Politique les profils sont : Relations publiques et marketing, Gestion aquatique, Ressources humaines, Éducation et programmes, Sauvetage sportif, Relations nationales, Philanthropie.

1.3 La direction générale

La personne titulaire de ce poste est membre invité d'office du Conseil et de tous les comités. Elle n'a pas le droit de vote.

2. RESPONSABILITÉS GÉNÉRALES

- 2.1 Les membres du Conseil voient au respect de la mission et à l'observation des règlements généraux de l'Organisation ;
- 2.2 Les membres du Conseil planifient, orientent, initient et évaluent l'ensemble des actions, politiques ainsi que les décisions stratégiques de développement de l'Organisation ;
- 2.3 Le Conseil a des obligations légales, fiscales et de réglementation interne ; les sujets en découlant doivent être discutés par cette instance décisionnelle. De plus, le conseil d'administration doit veiller au bon fonctionnement et au développement de l'Organisation.

3. RESPONSABILITÉS SPÉCIFIQUES

3.1 Le-la président-e

- 3.1.1 Cette personne préside toutes les assemblées du Conseil et de l'assemblée des membres ;
- 3.1.2 Cette personne voit à l'exécution des décisions du Conseil, signe tous les documents requérant sa signature et remplit tous les devoirs inhérents à sa charge, de même qu'il exerce tous les pouvoirs qui peuvent de temps à autre lui être attribués par le Conseil ;
- 3.1.3 Cette personne supervise, annuellement, avec le-la président-e sortant-e, le travail de la direction générale en matière d'évaluation de rendement, de description de tâches et de projet de travail ;

3.1.4 Cette personne voit à ce que le Conseil donne les lignes directrices et la vision de l'Organisation en fonction de la mission et du plan d'orientation de l'Organisation ;

3.1.5 Cette personne assiste et représente l'Organisation aux réunions de la Société de sauvetage Canada ou y délègue un membre du Conseil dans le cas d'une vacance ;

3.1.6 Cette personne a été désignée par ses pairs afin de succéder à la présidence (président-e désigné-e) avant de combler les fonctions de la présidence tel que prescrit dans les *Règlements généraux* ;

3.1.7 Cette personne peut être conseillée par le-la secrétaire général-e et/ou les autres membres du Conseil selon leur fonction et leur champ d'expertise.

3.2 Le-la président-e sortant-e

3.2.1 Cette personne assure la transition des pouvoirs et sert de conseiller-ère principal-e à la personne qui assume la présidence de l'Organisation. Elle aide à assurer la continuité dans l'administration de l'Organisation ;

3.2.2 Cette personne a la responsabilité des relations extérieures et de la concertation avec les organismes partenaires ;

3.2.3 En cas d'absence ou d'incapacité d'agir de la personne qui assume la présidence, le-la président-e sortant-e ou désigné-e remplace cette personne et en exerce les pouvoirs et les fonctions.

3.3 Le-la président-e désigné-e

3.3.1 Lorsqu'elle remplace le-la président-e, en cas de vacance au poste de président-e, le-la président-e désigné-e en exerce tous les pouvoirs et toutes les fonctions ;

3.3.2 Cette personne initie la révision du plan d'orientation de l'Organisation ;

3.3.3 Cette personne assiste et participe aux réunions annuelles de la *Société de sauvetage Canada* ;

3.3.4 Cette personne a la responsabilité des relations extérieures et de la concertation avec les organismes partenaires.

3.4 Le-la vice-président-e finances et trésorier

3.4.1 Cette personne est CPA ou CPA retraité n'ayant jamais fait l'objet d'une radiation par l'ordre des CPA ;

3.4.2 Cette personne est responsable de la supervision de la santé financière globale de l'Organisation ;

3.4.3 Cette personne supervise l'élaboration et la mise en place des différentes stratégies financières de l'Organisation avec les spécialistes nécessaires ;

3.4.4 Cette personne surveille la coordination et la révision de la gestion financière courante de l'Organisation ;

3.4.5 Cette personne supervise la charge et la garde des fonds de l'Organisation et de ses livres comptables dans le but d'optimiser le rendement au regard de la mission et des axes de développement ;

3.4.6 Cette personne est responsable de voir à ce que soit donné tout avis de santé financière et/ou stratégies financières devant l'être aux administrateurs, dirigeants, auditeurs et autres par une personne spécialisée en la matière ;

3.4.7 Cette personne guidera les membres du Conseil sur le plan comptable pour notamment les produits, programmes, activités et services de l'Organisation.

3.5 Le-la secrétaire général-e

3.5.1 Cette personne est avocat-e ou notaire membre de sa corporation (Barreau du Québec ou Chambre des Notaires) ou à la retraite n'ayant jamais fait l'objet d'une radiation par son ordre professionnel ;

3.5.2 Cette personne est responsable que la rédaction des procès-verbaux soit effectuée ;

3.5.3 Cette personne est responsable des communications officielles, du contentieux et des registres de l'Organisation ;

3.5.4 Cette personne est responsable de voir à ce que soit donné tout avis juridique devant l'être aux administrateurs-trices, dirigeants-tes, auditeurs et autres ;

3.5.5 Cette personne guidera les membres du Conseil sur le plan juridique pour notamment les produits, programmes, activités et services de l'Organisation ;

3.5.6 Cette personne collaborera avec les membres du personnel de l'Organisation, le service juridique du Regroupement Loisirs Sports Québec et la direction générale dans le suivi de la gestion juridique de l'Organisation ;

3.5.7 Cette personne est le-la gardien-ne du sceau de l'Organisation.

3.6 Administrateur-trice ayant un profil en relations publiques ou marketing

3.6.1 Cette personne a une expérience professionnelle notable en relations publiques et/ou gestion de crise et/ou marketing. L'expérience approfondie dans l'un de ces domaines est recherchée ;

3.6.2 Cette personne est responsable du dossier relations publiques et/ou marketing de l'Organisation ;

3.6.3 Cette personne élabore les différentes stratégies de communications et de marketing dans le but d'optimiser la mise en marché des différents produits, programmes, activités et services (P.P.A.S.) de l'Organisation en tenant compte de la mission et des axes de développement ;

3.6.4 Cette personne guidera les membres du Conseil en termes de communication et de marketing pour la mise en marché des produits, programmes, activités ou services de l'Organisation ;

3.6.5 Cette personne verra à la coordination et la mise en place d'un plan de contingence et collaboration avec les autres membres du Conseil ;

3.6.6 Cette personne collaborera avec les membres du personnel et de la direction générale dans le suivi des relations publiques et marketing de l'Organisation.

3.7 Administrateur-trice ayant un profil en gestion aquatique

3.7.1 Cette personne doit être membre de l'ARAQ et avoir l'aval de cette organisation pour déposer sa candidature puisqu'elle en est le-la représentant-e sur le Conseil ;

3.7.2 Cette personne établit et entretient les relations entre les membres affiliés et les membres de l'Association des responsables aquatiques du Québec ;

3.7.3 Cette personne a la responsabilité du développement des régions et des différentes politiques s'y rattachant en collaboration avec les autres membres du Conseil ;

3.7.4 Cette personne guidera les membres du Conseil en termes de gestion aquatique pour les produits, programmes, activités ou services de l'Organisation ;

3.7.5 Cette personne collaborera avec les membres du personnel et de la direction générale dans le suivi des activités de gestion aquatique de l'Organisation.

3.8 Administrateur-trice ayant un profil en gestion des ressources humaines

3.8.1 Cette personne est soit conseiller-ère des ressources humaines agréée (CRHA) ou à la retraite n'ayant jamais fait l'objet d'une radiation par son ordre professionnel et/ou possède une expérience professionnelle notable en ressource humaine de type généraliste ayant de l'expérience dans la majorité des domaines suivants: l'acquisition de talent, la gestion de la rémunération, les relations de travail, le développement organisationnel, le coaching de gestion, la gestion du changement et la gestion de la relève ou autre selon les besoins spécifiques de l'Organisation. Cette personne utilise et est à l'affût des meilleures pratiques tout en restant alignée sur les lois, les règlements, les valeurs et la culture de l'Organisation ;

3.8.2 Cette personne est responsable du développement et de l'application des politiques de gestion des compétences humaines ;

3.8.3 Cette personne guidera les membres du Conseil en termes de gestion des ressources humaines bénévoles et rémunérées ;

3.8.4 Cette personne collaborera avec les membres du personnel et de la direction générale dans le suivi des ressources humaines et des bénévoles de l'Organisation.

3.9 Administrateur-trice ayant un profil en éducation et dans les programmes

3.9.1 Cette personne est ou a été détentrice d'un brevet de formateur dans les différents programmes de l'Organisation et/ou est enseignant-e ou professeur actif ou à la retraite. Elle a une expérience professionnelle notable en éducation et/ou gestion/développement de programme. L'expérience approfondie dans l'un de ces domaines est recherchée ;

3.9.2 Cette personne est responsable de l'éducation du public et des contenus des programmes de formation de l'Organisation, notamment en ce qui a trait au programme canadien de sauvetage, au programme de premiers soins et au programme de leadership ;

3.9.3 Cette personne guidera les membres du Conseil en termes d'éducation du public et de formation des membres de l'Organisation ;

3.9.4 Cette personne collaborera avec les membres du personnel et de la direction générale dans le suivi en termes d'éducation et de programmes de l'Organisation.

3.10 Administrateur-trice ayant un profil en sauvetage sportif

3.10.1 Cette personne est active ou a déjà été active dans le réseau de sauvetage sportif à titre d'athlète, d'officiel, d'entraîneur ou organisateur-trice d'événements sportifs. Cette personne ne peut être membre actif d'un club de sauvetage, le tout afin d'éviter un conflit d'intérêts. L'expérience approfondie dans l'un de ces domaines est recherchée ;

3.10.2 Cette personne est responsable de la supervision du volet sport et sauvetage sportif, au sein de l'Organisation ;

3.10.3 Cette personne assure la supervision: de la gestion des réseaux de compétitions, du développement des athlètes dans son ensemble, des officiels et des entraîneurs ;

3.10.4 Cette personne guidera les membres du Conseil en termes de Sauvetage sportif pour les produits, programmes, activités ou services de l'Organisation ;

3.10.5 Cette personne collaborera avec les membres du personnel et de la direction générale dans le suivi du Sauvetage sportif de l'Organisation.

3.11 Administrateur-trice ayant un profil en relations nationales

3.11.1 Cette personne est active ou a déjà été active dans le réseau de l'Organisation tant au niveau provincial que national. Préféablement, cette personne est bilingue. L'expérience approfondie dans les différentes activités de l'Organisation est recherchée ;

3.11.2 Cette personne est responsable du lien entre l'organisation nationale et la division du Québec ;

3.11.3 Cette personne siège sur le Conseil d'administration national de la Société de sauvetage ;

3.11.4 Cette personne guidera les membres du Conseil sur les décisions et besoins de l'organisation nationale et des divisions canadiennes de la Société de sauvetage ;

3.11.5 Cette personne collaborera avec les membres du personnel, de la direction générale, des membres du Conseil national ainsi qu'avec les membres représentants de chacune des provinces dans le suivi des différentes activités nationales de la Société de sauvetage.

3.12 Administrateur-trice ayant un profil en philanthropie

3.12.1 Cette personne est spécialisée dans les levées de fond ou dans la gestion et la direction des œuvres philanthropiques. L'expérience approfondie dans ce type d'activités est recherchée ;

3.12.2 Cette personne est responsable du volet philanthropique de l'Organisation ;

3.12.3 Cette personne assure la coordination des campagnes de financement et des services d'aide aux personnes impliquées dans un traumatisme associé à l'eau ;

3.12.4 Cette personne guidera les membres du Conseil en termes de marketing pour la stratégie des campagnes de financement de l'Organisation et/ou des différents volets philanthropiques de l'Organisation ;

3.12.5 Cette personne collaborera avec les membres du personnel et de la direction générale dans le suivi des activités de levée de fond et de philanthropie de l'Organisation.

4. GÉNÉRALITÉS

5.1 Cette Politique doit être lue en amont des Règlements généraux, ceux-ci ont préséance sur celle-ci en cas d'interprétation de la composition du Conseil ;

5.2 Cette Politique est un document de référence évolutif et non limitatif qui peut être modifiée en tout temps par le Conseil en lien avec les besoins en termes d'administrateur-trice ;

5.3 Le Conseil n'est pas tenu d'utiliser tous les profils d'administrateur-trice décrits dans la présente Politique. La composition du Conseil en termes d'administrateur-trice avec profil peut être modifiée de temps en temps par le Conseil avec approbation de l'assemblée des membres selon les besoins établis par la planification stratégique en force;

5.4 Le Conseil peut faire appel au Comité des mises en candidatures en dehors de la période des élections dans le cas notamment d'une vacance, le tout afin que celui puisse l'aider dans la recherche et la sélection de candidat. Les recommandations du Comité seraient alors directement soumises au Conseil afin de combler la vacance. La composition et le fonctionnement du Comité sont telles qu'établies à l'article 18 des *Règlements généraux*.